

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 février 2021**  
~~~~~

34ÈME CONCOURS DES VINS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL
MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVÉES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 février 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 février 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. David CABLAT, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Pierre AMALOU, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. Yannick VERNIERES à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. José MARTINEZ à M. Claude CARCELLER.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI, M. Nicolas ROUSSARD.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 43 Contre : 0 Abstentions : 2
-------------	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la délibération n°1376 en date du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault 2016-2025, comprenant notamment son engagement pour le soutien de la viticulture ;

VU le renouvellement en 2019 du label « Vignobles et Découvertes » sur le territoire Cœur d'Hérault.

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault organisera en 2021 la 34^{ème} édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des vins de notre territoire,

CONSIDERANT que cette valorisation se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication digital et papier pour garantir la visibilité du concours et la diffusion des résultats : achats d'encarts publicitaires dans la presse locale et nationale spécialisée, réalisation de reportages photo et vidéo, diffusion d'un palmarès avec l'ensemble des gagnants, impression de médailles adhésives sur les bouteilles primées, salon des vins conjuguée à la soirée de remise des prix, etc,

CONSIDERANT que cette valorisation trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la communauté de communes, des actions oenotouristiques portées par l'Office de tourisme intercommunal (vinothèque, relations presse, etc),

CONSIDERANT qu'au-delà de l'aspect promotionnel, le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux producteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,

CONSIDERANT que le montant de l'opération, s'élève à 105 000 € TTC, conformément au plan de financement prévisionnel présenté en annexe,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- de fixer à 1/4 maximum des produits présentés le nombre de médailles, toutes confondues, pouvant être attribuées,
- de confier la coprésidence du jury du concours des vins à Monsieur Jean-François Soto, à Monsieur Guillaume Biau, œnologue, et à Monsieur Louis Villaret, Président d'honneur, et à ce titre, les autoriser à nommer les membres du jury parmi les professionnels et amateurs avertis,
- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessus, d'inscrire les crédits au budget de la collectivité et de solliciter en conséquence le soutien financier du Conseil Régional ;
- de fixer en outre les montants suivants à percevoir :
 - *au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/vin présenté
 - *au titre de l'impression des médailles adhésives commandées pour les vins primés : une facturation de 15 € HT le mille maximum
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense pour la communauté de communes, le plan de financement ainsi proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, en ce compris l'approbation du règlement de participation au concours, validé par le Ministère de l'économie et des finances, les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2507 le 16 février 2021
Publication le 16 février 2021
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 16 février 2021
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210215-1824-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

34^{ème} édition du Concours des vins de la Vallée de l'Hérault

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Création graphique et Reportages photo et vidéo	17 500 €	17%	Région Occitanie	20 000 €	19%
Stratégie web	22 000 €	21%	Participations diverses (inscription caves ...):	3 500 €	4%
Annonces et insertions publicitaires	25 000 €	24%			
Edition et impression	10 500 €	10%			
Organisation du concours	20 000 €	19%			
Salon concours des vins et remise des prix	10 000 €	10%	PART FINANCEURS	23 500 €	22%
			Autofinancement	81 500 €	78%
TOTAL TTC	105 000 €	100%	TOTAL TTC	105 000 €	100%